

## Stationnement au groupe scolaire

Chers parents

**Le dernier conseil d'école s'est inquiété des comportements parfois dangereux de certains de nos concitoyens aux abords du groupe scolaire de DAUX.**

**La sécurité de tous étant une priorité je vous prie de trouver ci-dessous les principes de circulation à adopter pour permettre à tous, piétons, cyclistes, véhicules automobiles de se rendre au groupe scolaire de DAUX chaque jour.**

**Merci d'en prendre connaissance et de les respecter pour la sécurité de tous.**

**Le maire de DAUX**

### Zones de stationnement

L'école dispose de 3 zones de stationnement :

- Le parking devant l'école maternelle.
- Le parking derrière la salle des fêtes et devant l'école élémentaire.
- Le deuxième parking salle des fêtes en sol stabilisé calcaire.

Ces 3 parkings sont municipaux et le stationnement y est libre ; par ailleurs le parking de la mairie est proche des écoles.

### Circulation : (voir schéma ci-joint)

Les véhicules se rendant au groupe scolaire doivent impérativement suivre le sens de giration :

- Au parking de l'école maternelle en suivant les flèches blanches au sol.
- Au parking de l'école élémentaire en suivant les flèches au sol.
- Au deuxième parking salle des fêtes en **repartant par le parking élémentaire obligatoirement** ; seuls les riverains résidents (maison au fond du deuxième parking salle des fêtes) peuvent repartir directement sans traverser le parking primaire (notamment les véhicules utilitaires)

### Circulation piétonne

Afin de permettre aux piétons d'accéder aux écoles aucun véhicule ne doit stationner sur la zone jaune.

### Arrêt minute

Les arrêts sont possibles mais pas le stationnement devant la salle des fêtes (emplacement marqué pour les bus) ; ils sont strictement interdits le mercredi midi (bus de Bouconne).

### Vitesse

La vitesse est limitée à 15km/h sur le parking dès l'entrée à partir du chemin de Mirande.

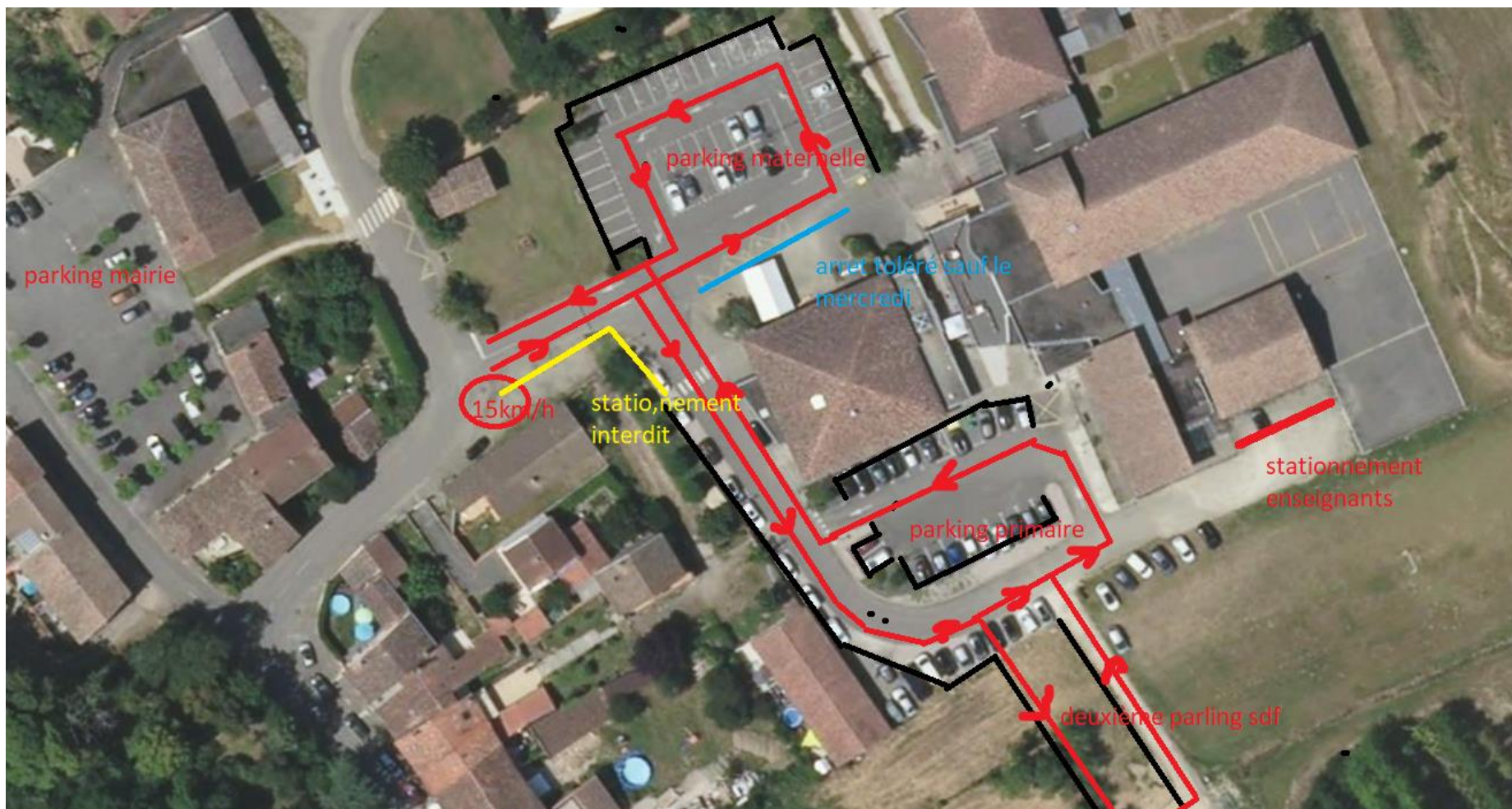


Schéma de principe des sens de circulation à respecter

